L'animal battu : **une sentinelle muette de la violence domestique**

Anne-Claire GAGNON

>> Société

Le lien entre maltraitance animale et maltraitance humaine est établi depuis longtemps. Les vétérinaires sont très peu, voire pas, formés à dépister la maltraitance animale et répugnent à faire des signalements aux personnels et autorités compétents. Une collaboration est à trouver entre les professionnels de l'enfance et ceux du monde animal pour éduquer et renforcer la compassion à l'égard des animaux.

>> GROS PLAN

« One of the most dangerous things that can happen to a child is when the child who kills or tortures [an animal] is not caught, or if caught is not punished. »

Une des choses les plus préjudiciables qui puisse arriver à un enfant qui tue ou torture un animal, c'est de ne pas être interpellé, ou alors de l'être sans se trouver puni.

***Anthropologist*, Margaret Mead (1964, p. 21)**

Des fractures multiples à différents stades sont un signe de maltraitance.

Lucy Clark - Fotolia.com

Le lien entre maltraitance des animaux et maltraitance humaine est établi depuis longtemps mais pour autant les vétérinaires ne sont que très peu, voire pas, formés à dépister la maltraitance animale et répugnent quand ils la diagnostiquent à faire des signalements aux personnels et autorités compétents.

Des traumatismes émotionnels dans l'enfance

On définit la maltraitance animale comme tout acte qui cause une douleur ou une blessure gratuite, non méritée, injustifiée pouvant éventuellement entraîner la mort.

Depuis les années 80, des études ont commencé à voir le jour, le lien entre la cruauté envers les animaux et la psychopathologie, avec les comportements anti-sociaux ayant fait son entrée dans la « bible » des désordres psychiatriques (DSM-III-R et depuis IV).

Deux pistes de recherche sont généralement évoquées. D'une part, le fait d'avoir été témoin ou victime soi-même de violence, enfant, notamment pour les hommes, prédispose à reproduire ce schéma et à être violent avec les animaux. D'autre part, quand on examine le passé des criminels, à 36 voire 46 %, ils ont été violents avec les animaux durant leur enfance ou leur adolescence. Mais la paucité des études et des effectifs étudiés rend délicate la compréhension d'un phénomène dont la cause serait l'absence ou le déficit d'empathie à l'autre.

Définir la cruauté faite aux animaux

Une enquête de grande envergure (43 093 personnes interviewées en entretien, face à face) a été menée aux Etats-Unis entre 2001 et 2002 sur l'alcoolisme et ses facteurs de comorbidité et c'est cette base de données qui a été exploitée.

L'aspect cruauté vis-à-vis des animaux était abordé avec les paramètres anti-sociaux sous forme d'une seule question : *« Avez-vous, au cours de votre vie, fait mal ou été cruel avec un animal, de compagnie ou non, de façon intentionnelle ? »*.

«L'espérance de vie de l'animal de compagnie dans un foyer violent ne dépasse pas deux ans, soit qu'il soit tué, par négligence ou blessure, ou qu'il fuie un lieu inhospitalier.»

La prévalence de la cruauté vis-à-vis des animaux est de 1,8 %, avec des différences statistiques fortement significatives entre les hommes et les femmes (respectivement 83 % contre 16,22 %). Globalement, la personne acceptant de reconnaître ce type d'actes est un homme, né aux Etats-Unis, afro-américain, plutôt jeune et ayant de faibles revenus.

La question du degré d'inhibition sur une question aussi sensible doit être posée car on peut aussi se dire que les hommes ont la franchise d'assumer des actes que les femmes sont peut-être plus enclines à avoir oublié ou à taire. L'autre aspect discutable est que beaucoup plus d'hommes que de femmes sont chasseurs et ont donc pu, en leur âme et conscience, répondre positivement à une question qui n'était pas, par ailleurs, le cœur de l'enquête.

Le mal fait à l'animal, marqueur de violences familiales

La cruauté envers les animaux est surtout corrélée avec les actes délictuels (vols, menaces, pyromanie) et du point de vue psychiatrique pur, avec la dépendance à l'alcool (63,7 %), une histoire familiale de conduites anti-sociales (53,9 %), la dépendance à la nicotine (36 %) et d'autres désordres de la personnalité.

La maltraitance animale pendant l'enfance doit être vue comme un marqueur de comportements inadaptés, pouvant déraper très rapidement, et comme un symptôme de violences familiales. Des lois venant d'être votées récemment aux Etats-Unis, on peut et on doit désormais dénoncer les mauvais traitements faits aux enfants et/ou aux animaux, dont on a connaissance. Clairement, la violence faite à l'animal au sein d'un foyer a valeur de *« drapeau rouge »* pour les violences familiales domestiques.

Depuis 10 ans déjà, l'Illinois a été le premier état à inclure les vétérinaires dans la liste des personnes habilitées à déclarer les maltraitances subies par les personnes âgées.

On doit d'ailleurs s'interroger lors de morsures, sur un membre de la famille, de savoir si l'animal, chien ou chat, qui a griffé ou mordu était en état de légitime défense car parfois c'est moins un animal mordeur au sens législatif du terme qu'on découvre qu'une victime qui pourrait sauver d'autres vies...

Les études rétrospectives sur des criminels lourds (meurtres) montrent que plus de la moitié d'entre eux ont tué ou agressé sévèrement des animaux durant leur enfance ou adolescence. Un criminel sur 7, dans cette étude de 2009, dit avoir brûlé, noyé ou eu des relations sexuelles avec l'animal, ces deux derniers paramètres étant les plus prédictifs de la violence et de la criminalité ultérieures.

Le lien entre violence à l'égard de l'animal ou de l'humain est également établi dans des enquêtes sur des populations de femmes battues cherchant refuge et assistance, les compagnons de celles-ci étant également violents à l'égard du ou des animaux de compagnies présent (s).

Se faire traiter comme un chien

De toutes les enquêtes sur les mauvais traitements infligés aux animaux de compagnie, il ressort que le chat se défend, par nature, mieux que le chien qui est une victime désignée. Même battu, un chien continue de rester aux pieds de son maître, quitte à avoir les côtes rossées régulièrement.

Les animaux sauvages, chiens et chats sont plus souvent maltraités par des personnes d'origine urbaine, alors que l'origine rurale prédispose à maltraiter les chats en priorité, selon une enquête réalisée en 2005 sur 261 criminels. Les animaux de compagnie restent la principale cible des mauvais traitements (74 %) qui sont majoritairement le fait des hommes (95 %).

L'espérance de vie de l'animal de compagnie au sein d'un foyer violent ne dépasse pas les deux ans, soit qu'il soit tué, par négligence ou blessure, ou qu'il fuie un lieu inhospitalier.

Une collaboration est donc à trouver entre les professionnels de l'enfance et ceux du monde animal pour éduquer et renforcer la compassion à l'égard des animaux et d'une façon plus générale pour bien vivre cette « fraternité de nature » entre l'Homme et l'animal, si chère à Lévi-Strauss, et dont la mise à mal par notre société actuelle l'a conduit à se retirer de notre monde, trop inhumain. ■

Bibliographie sur demande.

>> GROS PLAN

Les racines de **la violence**

La cruauté, aussi insupportable soit-elle, est aussi vieille que le monde et s'est développée selon trois stades :

- **la prédation,** que l'Homme s'est appropriée par imitation du comportement des Canidés, Félidés et Primates ;
- **l'excitation/fascination** et les émotions générées chez les chasseurs, dès le Pliocène, par le complexe *« douleur-sang-mort »* ;
- **l'émergence de la cruauté,** voilà plus de 1,5 million d'années, dans le répertoire comportemental de l'Homme au travers de rites sacrificiels, de la persistance de la chasse, de la guerre.

Et même si l'adage dit que *« c'est la victime qui fait le bourreau »*, la cruauté et la violence ne peuvent survenir qu'avec un acteur et des spectateurs complaisants.

La corrida et les combats de chiens, pour ne citer qu'eux, en sont de tristes réminiscences. **A.-C.G.**

>> GROS PLAN

Dépister les signes de maltraitances animales

- Blessures inexpliquées, brulûres (cigarette), impact de balles (essentiellement sur les chats).
- Fractures multiples à différents stades.
- Fractures anciennes de côtes.
- Commémoratifs non cohérents avec la blessure.
- Antécédents d'autres blessures, voire de décès d'un animal dans ce foyer.

Comme dans les cas de maltraitances d'enfants, le propriétaire vient consulter pour son animal. Mais l'absence de négligence de soins n'est pas synonyme d'absence de violences préalables. **A.-C.G.**